



Regul de charges compteur d'eau bloqué ?

Par **Sable12**, le **24/05/2013** à **13:45**

Bonjour,

Nous venons de recevoir notre décompte des charges de copropriété pour 2012. On nous demande 1460 € pour l'eau chaude. Nous sommes un couple et un bébé, c'est exorbitant !

J'ai appelé le syndic ce matin, qui m'a signalé que le relevé de compteur était le même (compteur bloqué ?) entre fin 2010 et fin 2011. Du coup, 2012 compterait deux ans d'eau chaude, je ne sais trop par quel calcul.

Est-ce légal ? Avons-nous un recours ?

Merci,
Sable

Par **pieton78**, le **04/06/2013** à **13:45**

Demandez le prix du M3 d'eau chaude (supposons 7€/m3) d'où consommation sur 2 ans 208m3, plus de 100m3/an, c'est en effet excessif même avec un bébé.

Si votre compteur indique cette valeur pour 2012, vérifiez que vous n'avez pas une fuite d'eau chaude.

Demandez les index du compteur, s'il a été changé, était-il bien à zéro à la pause.

Vérifiez s'il est juste (remplissez un seau de 5 litres, en relevant le compteur avant et après)

Relevez votre consommation sur 15 jours.

Si vous devez réellement la somme demandée, vous pouvez demander un échelonnement de paiement.